Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Renseignements association

Par SophieSEREEN

Bonjour,

j'ai créé une association proposant un moment de répit, un séjour d'apaisement à destination de jeunes accompagnés par les services de l'ASE.
Je crée un projet pour une session de 5 jours lors des vacances de février 2023 pour accueillir une fratrie de 4 dans un logement prêté par un membre de ma famille.
Je serai accompagnée d'un moniteur éducateur, je suis moi-même éducatrice spécialisée.

On m'a dit qu'avec uniquement la création de mon association je peux monter ce projet et n'ai pas besoin d'autorisation de qui que ce soit. pourriez vous me confirmer cela?
Existe-t-il des normes à respecter pour le logement et si quelqu'un doit venir voir le logement avant que la session ait lieu?

Je vous remercie,
Sophie

Par ESP

Bonjour
Normalement, l'ASE est tout à fait en mesure de vous renseigner sur ce point.